

# RESISTONS CONTRE LES VIOLENCES POLICIERES ET SECURITAIRES ENSEMBLE

Bulletin n°21 bis • Août 2004

**Résistons ensemble c/o CiCP, 21<sup>er</sup>, rue Voltaire, 75011 Paris | Site : <http://www.resistons.lautre.net>  
Pour recevoir ce bulletin par internet, écrire à : [resistons\\_ensemble@yahoo.com](mailto:resistons_ensemble@yahoo.com)  
Pour recevoir ce bulletin par la poste, envoyer un carnet de timbre pour dix numéros**

Résistons ensemble a été formé à la suite du Forum de Saint Denis, le 26 mai 2002, au cours duquel s'étaient rencontrés des collectifs locaux (Lyon, Strasbourg, Rouen, Nantes, Draguignan, etc.) ainsi que des individus et une série d'organisations et d'associations, tous décidés à œuvrer contre les violences policières et sécuritaires.

## Garde à vue "jet-set"

Jean-Marie Messier « a passé ses 36 heures de garde à vue dans un appartement avec lit, WC et douche privés, spécialement conçu pour les "personnalités" ». Ce local, surnommé "appartement de la jet-set" par un syndicat policier, sert pour les gardes à vue au pôle financier de la rue du Château-des-Rentiers (Paris XIII<sup>e</sup>). Le *Nouvel Observateur*, qui rapporte cette nouvelle, ajoute ce commentaire : « De sources policières, on a précisé que la création d'un tel local "n'était pas du luxe" à la Brigade financière qui ne savait que faire de ses gardés à vue prestigieux, comme ces patrons de grandes sociétés peu préparés à ces mesures coercitives, souvent transférés dans un commissariat voisin vétuste afin d'y passer la nuit. » Ce commentaire surprend par son mélange de pertinence et de naïveté.

Il est en effet vrai que, dans une société comme la nôtre, ceux qui sont constamment harcelés et humiliés par les flics ne s'attendent pas à être bien traités lorsqu'ils sont arrêtés. Ceux qui au contraire possèdent l'argent et le pouvoir sont moins préparés à ce qu'on les traite comme les premiers.

Mais il est rare qu'on relève avec autant de naturel qu'il est tout à fait normal qu'une justice de classe, ou une police judiciaire de classe, se comporte différemment envers les justiciables suivant leur origine sociale.

Les journalistes doivent quand même faire un peu semblant de croire au mensonge démocratique comme quoi, au moins en théorie, tous devraient être égaux devant la loi.

➤ "Outrage light" Cette copine se trouvait à Montreuil lorsqu'elle a été témoin d'un contrôle d'identité musclé effectué par les CRS. Elle s'est arrêtée pour voir et, comme toujours, les flics lui ont demandé de dégager. Devant son refus, ils lui ont dressé un procès verbal de contravention pour « tapage » (art R-632-2 du Code Pénal), avec à la clé 68 euros à payer si elle accepte l'amende forfaitaire (et potentiellement beaucoup plus si elle entend contester cette contravention devant le tribunal de police). L'infraction de « tapage », bien qu'assez fantaisiste (il s'agit du même article du code que celui qui réprime le tapage nocturne, mais appliqué en l'occurrence à un cas diurne, dans la rue, et alors que la copine n'avait pas spécialement élevé la voix...) a ici exactement la même fonction que le délit d'outrage, à savoir se débarrasser d'un gêneur qui empêche de contrôler en rond... On peut dire que c'est une sorte d'outrage « light ». Pour celui à qui s'adresse le PV, les conséquences en sont moindres, bien sûr (une simple amende à payer). Pour le flic, la procédure est bien plus simple (il n'a qu'un geste à faire pour sortir son carnet de contravention de sa poche) mais il ne peut espérer la même « récompense » (les dommages et intérêts que les tribunaux accordent généreusement aux malheureux fonctionnaires de police « outragés »).

➤ Ibrahim DIAKITE (1997-2004), tué par la balle d'un policier. Ça se passe dans le quartier de Belleville à Paris. Un policier stagiaire, d'après sa version, manipule son arme de service dans sa chambre. Une balle part, elle traverse le mur et blesse grièvement deux enfants voisins. D'après le communiqué officiel qui a suivi l'affaire, le policier avait le droit de garder chez lui son arme. Un de ces enfants, Ibrahim DIAKITE, 7 ans vient de mourir de la balle logée dans sa tête. Les médias (est-ce un hasard ?) gardent le silence. Une marche est organisée par le Parti Kemite « en la mémoire du jeune Ibrahim DIAKITE, 7 ans, tué "accidentellement" d'une balle dans la tête par un policier » **le samedi 7 août 2004 à 14h au métro Laumière (ligne 5) à Paris.** Ibrahim, nous ne t'oublierons pas !  
Info : <http://www.partikemite.fr/st/> ou <http://www.africamaat.com/>

## > CHRONIQUE DE L'ARBITRAIRE

### Report de l'audience des antifascistes inculpés

(Extrait du communiqué) Le SRA (Solidarité Résistance Antifasciste) a assisté à l'audience du 8 juillet concernant les quatre militants antifascistes auxquels il est reproché de s'être opposés à la diffusion de tracts homophobes et discriminatoires par des militants du Bloc Identitaire. Compte tenu de la brièveté des délais les avocats des militants antifascistes ont demandé un report. L'audience aura lieu le 13 janvier 2005. Le SRA appelle l'ensemble des militants antifascistes, organisations et individus, à continuer à rester mobilisés au cours des mois à venir.

SRA - 21ter rue Voltaire 75011 Paris sraf@samizdat.net  
<http://solidarite.samizdat.net>

### Non aux caméras de surveillance !

À Tours, ville PS dans laquelle les centres sociaux ferment, les arrêtés anti-mendicité sont votés tous les ans, la municipalité vient de couper une quarantaine d'arbres dans le but d'installer deux caméras de vidéosurveillance au niveau du parking de « l'Île Aucard », sans aucune autorisation préfectorale. Des habitants du quartier se sont mobilisés, extraits de leur tract :

[...] une caméra, en dehors du fait qu'elle coûte cher à la collectivité, ne résoudra pas le problème, les patrouilles de police non plus. En revanche, si on accepte le principe de la vidéosurveillance dans un lieu public précis, il ne faudra pas s'étonner un jour de voir des caméras en bas de chez nous, qui pourront filmer notre entourage, connaître notre emploi du temps : on aura perdu la liberté de circuler sans contrainte.

### Non à l'extradition de Cesare Battisti

Après l'extradition, en 2002 du militant italien Paolo Persichetti, c'est sur Cesare Battisti que pèsent des menaces graves. La justice a finalement autorisé le gouvernement à l'extrader vers l'Italie. Accusé d'assassinats, lourdement condamné hors de sa présence en Italie, privé du droit à un nouveau procès en cas d'extradition, il est en danger. Le gouvernement s'apprête de nouveau à mettre en cause l'asile donné par Mitterrand aux réfugiés italiens.

Pétition à signer :  
[http://www.ldh-france.org/agir\\_manifestations2.cfm?idmanif=124](http://www.ldh-france.org/agir_manifestations2.cfm?idmanif=124)

### Non à l'expulsion des sans papiers - des papiers pour

tous et toutes ! Après l'occupation du square Séverine le 5 juillet à Paris par plusieurs centaines de sans-papiers et des soutiens, pour exiger la régularisation de tous les sans-papiers, après leur évacuation brutale par la police et des arrestations au faciès de 89 d'entre eux, après une comédie de justice... le pouvoir est passé aux expulsions. En dépit de plusieurs manifestations de protestations, celles-ci ont commencé, comme celle du Kurde Akyus Murat vers la Turquie où sa vie est en danger. Voici comment profite ce gouvernement de la période des vacances. Plus que jamais les sans-papiers ont besoin de notre solidarité.

### "Mieux vaut être Papon que militant breton"

Alain Solé, militant autonome breton, est atteint d'une forme grave de diabète, il est fragilisé par un triple pontage coronarien, consécutif à un infarctus en prison. Pourtant la Cour d'Appel de Paris a décidé de reporter au 6/08/2004, sa décision concernant sa demande de libération conditionnelle. Le Parquet s'y oppose. Selon son avocate, c'est parce qu'il refuse de se « repentir ».

Soutien : <http://www.skoazell-vreizh.org>

## > SUR LE VIF

### Un "dangereux" fraudeur

(Extrait d'un témoignage mis en ligne sur Indymedia-Paris)

En juillet, V\*\*\*, au RMI depuis 6 mois, enjambe les tripodes du métro parisien. Remarquant deux uniformes, il retourne acheter un ticket pour éviter une amende.

Au guichet : *je sens quelqu'un me prendre par l'épaule et me retourner violemment. Cette personne me projette contre le guichet et me tient très fortement par le col en appuyant son bras sur mon cou. Là, je réalise que ce sont deux gardiens de la paix ! « Ce matin, il y en a un qui nous a échappé, mais toi je peux dire qu'on te tient ».*

Violenté, embarqué au commissariat, il est placé en garde à vue attaché à un banc. « Tu vois, moi je suis fonctionnaire. Avec le pouce comme je l'ai, je vais me mettre en arrêt, par contre toi, tu vas morfler » Il m'accuse de rébellion verbale et de coups et blessures.

Après une nuit en cellule : *un CRS m'amène dans un bureau, m'attache à la chaise. Une femme rentre, je dis bonjour, elle me coupe la parole très durement et me demande de me taire : substitut du procureur.*

Après la garde à vue : *j'ai fini par savoir que j'avais droit à un avocat commis d'office avec lequel l'entretien s'est bien passé. Il m'a expliqué que l'on pouvait faire un bon système de défense...*

Un procès expédié : *à la barre, je m'explique et je vois bien que les trois juges ne me croient qu'à moitié, voire pas du tout. Je jette un œil à mon avocat et j'ai la surprise extrêmement désagréable de voir qu'il tient à la main la feuille de brouillon de notre entretien, et bien sûr, tout va de pair, il ne me défend pas...*

Le jugement : *j'ai 2 000 francs d'amende et trois mois de prison avec sursis. Seul, écrasé, incompris devant cette immense machine à broyer les individus qu'est la justice (surtout lorsque l'on n'a pas d'argent pour se défendre, bien sûr).*

*Six mois après, je reçois une lettre de la préfecture de police de Paris qui me demande de payer 29 493 francs pour avoir occasionné une "blessure" à un gardien de la paix qui a eu, pour une vague luxation, 47 jours d'arrêt de travail...*

(le texte intégral sur [http://resistons.lautre.net/article.php3?id\\_article=76](http://resistons.lautre.net/article.php3?id_article=76))

## > AGIR Procès contre le site Vive les mutins !



(Extrait du communiqué)

Une personne retenue responsable du site web « Vive les mutins ! » est convoquée pour être jugée le 31 août, pour ce qui apparaît clairement comme un délit d'opinion : avoir soutenu les prisonnier(e)s rebelles et dénoncé l'enfer carcéral.

**Soyons présents à cette audience : le 31 août 2004, Tribunal Correctionnel (17<sup>e</sup> chambre), Paris, 13h30 Palais de Justice, M<sup>o</sup> Cité.**

Ils jugent notre camarade ? Faisons le procès de la prison et de la société carcérale ! Le site de Vive les mutins !

<http://vivelesmutins.freesevers.com>

### Procès délinquant de la solidarité

Deux militants du collectif C'SUR qui apporte nourriture soins et vêtements aux migrants, parce qu'ils dénonçaient les agissements violents de la police sont mis en examen pour « aide au séjour à personne en situation irrégulière en bande organisée ». L'audience du 1<sup>er</sup> juillet s'est soldée par un report pour le 19 Août prochain. Parce que la solidarité n'est pas un délit, rendez-vous au tribunal de Boulogne-sur-Mer.

### La lutte continue pour la régularisation de la famille Dghai

Après l'occupation de l'ambassade d'Irlande le 25 juin et un nouveau rassemblement le 8 juillet devant la préfecture de Créteil, la sous-préfecture de L'Hay-les-Roses (94) continue aujourd'hui de refuser la régularisation de la famille Dghai.

Pétition en ligne sur <http://dghai.freesevers.com>